



Municipalité de la Commune de Faoug  
Administration communale  
Route de Salavaux 1a  
**1595 Faoug**

Epalinges, le 30.06.2021

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 21-VD-19190

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Municipalité de la Commune de Faoug  
Prélèvement du : 28.06.2021  
Date arrivée : 29.06.2021  
Effectué par : Monsieur Pierre-Alain DESSONNAZ

### ÉCHANTILLON

21-75378 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
3 - Lac de Morat, 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug

### RÉSULTATS D'ANALYSES

**N° d'échantillon : 21-75378**

Prélèvement du : 28.06.2021  
Secteur : 3 - Lac de Morat  
Lieu de prélèvement : 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug  
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
Température de l'eau : 22 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.  
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 85.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.



LE CHIMISTE CANTONAL